

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**

**Lundi 8 décembre 2008 à 20h**

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
  - Mmes Dominique Bernardet et Annick Deshayes, Conseillères municipales.
  - MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Salzmann et Marc Truan, Conseillers municipaux.
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire général  
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusés :**
- Mme Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillère municipale
  - MM. Jean Berthet, Christian Pittet et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Parcelle au chemin de Roday : projet de déclassement
  - 3.2 Nouvelles heures d'ouverture du secrétariat
  - 3.3 Date de la réception des jeunes citoyens
  - 3.4 Marché campagnard
  - 3.5 Poste de concierge : information sur la procédure en cours
  - 3.6 EMS de Drize : délibérations à voter lors de la prochaine séance du Conseil municipal
4. Propositions individuelles et questions
  - 4.1 Emplacement des radars « Visispeed »
  - 4.2 Emplacement de la ferme Bidaux
  - 4.3 Prêt de la salle du restaurant scolaire
  - 4.4 Taille de la haie au fond des courts de tennis
  - 4.5 Travaux de réfection du trottoir au chemin J.-Ormond
  - 4.6 Eclairage au chemin de Roday
  - 4.7 Fuite d'eau au restaurant scolaire
  - 4.8 Retranscription des votes du Conseil municipal dans les procès-verbaux
  - 4.9 La Thune du coeur

---

Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance. Il excuse Mme Hirsch-Aellen et MM. Berthet, Pittet et Waefler avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2008**

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Président demande à l'ensemble des membres présents de bien vouloir signer la feuille officielle pour l'approbation du budget 2009.

## **3. Communications de la Mairie**

### **Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :**

#### **3.1 Parcelle au chemin de Roday : projet de déclassement**

M. Magnenat indique que suite à une motion déposée au Grand-Conseil en date du 26 février 2007 « concernant le déclassement de la zone agricole en zone périurbaine, afin de résoudre la crise du logement », les services concernés de l'Etat avec l'aide d'AgriGenève ont étudié les diverses parcelles qui pouvaient répondre à cette demande. Les recherches ont porté sur des parcelles qui, « de par leur degré d'enclavement dans le domaine bâti, présentent de fortes contraintes d'exploitations » (3 côtés contigus à des exploitations non agricole). Bien qu'il ne s'agisse encore que d'intentions, M. Magnenat indique que la commune de Troinex se trouve directement concernée, la parcelle No 10878 (propriété de la commune) faisant partie du projet qui sera présenté par AgriGenève lors d'une conférence de presse prévue le 12 décembre prochain. La parcelle en question est le grand champ situé à droite du chemin de Roday en descendant en direction de la route d'Annecy et est d'une surface totale d'environ 42'000 m<sup>2</sup>.

Ces informations ont bien entendu été transmises au mandataire en charge de la révision de notre plan directeur communal et la Mairie ne manquera pas de tenir au courant les Conseillers municipaux de l'évolution de ce dossier.

M. Forestier souhaite savoir s'il sera possible d'obtenir plus d'information pour la commission d'urbanisme qui aura lieu le 15 de ce mois. M. Magnenat lui répond que cela n'est pas sûr mais que ce projet sera présenté dès que possible à la commission. M. Meynard précise que cela reste des propositions faites par AgriGenève et que le Grand Conseil ne suivra peut-être pas la même voie.

#### **3.2 Nouvelles heures d'ouverture du secrétariat**

M. Magnenat informe le Conseil municipal qu'après plusieurs semaines de relevés statistiques de la fréquentation du secrétariat de la mairie et afin de répondre aux besoins réels des troinésien(ne)s, la Mairie a décidé de modifier les horaires d'ouverture au public. L'horaire du mardi est modifié comme suit : 8h30-12h et 14h-18h (7h30-16h auparavant). Le secrétariat est ainsi ouvert au public tous les matins de 8h30 à midi, les après-midis du lundi, mardi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 16h. Il rappelle qu'il est également possible de prendre rendez-vous en dehors de ces heures.

#### **3.3 Date de la réception des jeunes citoyens**

M. Magnenat prie les Conseillers municipaux de bien vouloir réserver la date du 26 janvier 2009 pour le désormais traditionnel apéritif en l'honneur des jeunes citoyens. M. Ferretti, en charge de l'organisation de cette manifestation, communiquera les détails en temps voulu aux personnes concernées.

#### **3.4 Marché campagnard**

M. Magnenat informe les Conseillers municipaux que d'entente avec la Présidente de la commission « jeunesse, sports et loisirs », le bénéfice de la vente des légumes sera versé en faveur du « Téléthon ».

### **Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :**

#### **3.5 Poste de concierge : information sur la procédure en cours**

M. Meynard indique que suite aux annonces parues dans la presse la Mairie a reçu environ 110 dossiers. 14 ont été retenus pour une première audition qui aura lieu demain.

### **Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :**

#### **3.6 EMS de Drize : délibérations à voter lors de la prochaine séance du Conseil municipal**

M. Buclin rappelle que lors de la constitution de la Fondation intercommunale, le Conseil municipal de Troinex a accepté de participer à raison de 25% au capital de la fondation de Fr. 20'000.-, soit une somme de Fr. 5'000.-, les communes de Bardonnex et Carouge se partageant le solde.

Il s'avère que pour une construction d'un montant de Fr. 26'500'000.- environ, ce capital de dotation est insignifiant vis-à-vis du futur institut bancaire qui octroiera un crédit de construction et un prêt à la fondation.

Aussi lors de la dernière séance du conseil de fondation, l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de demander aux trois communes de transformer leur prêt en un capital de dotation. Pour la commune de Troinex, il s'agit d'un montant de Fr. 700'000 (selon délibération du 20 juin 2005).

Dans cette même séance, il a été décidé de demander aux trois communes d'accorder à la fondation un cautionnement solidaire de Fr. 16'000'000.-, montant probable de l'emprunt que devra négocier la fondation en vue de la construction du futur EMS. Le but de ce cautionnement réside dans l'économie de la création de cédules, ainsi que dans un taux d'intérêt moins élevé. Le montant du cautionnement demandé à notre commune est de 25% de la somme, soit Fr. 4'000'000.-

La Mairie proposera donc de voter 2 délibérations allant dans ce sens lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### **4. Propositions individuelles et questions**

##### **4.1 Emplacement des radars « Visispeed »**

Mme Bernardet demande comment se fait le choix des emplacements des radars « Visispeed ». M. Magnenat lui répond que si sa question est au sujet de l'appareil situé au chemin des Moulins-de-Drize, cet appareil est utilisé dans un but de comptage simple et non pas pour mesurer la vitesse du trafic.

##### **4.2 Emplacement de la ferme Bidaux**

M. Menu souhaite savoir si la ferme Bidaux se trouve en zone agricole. M. Magnenat lui répond par l'affirmative.

##### **4.3 Prêt de la salle du restaurant scolaire**

M. Botbol souhaite connaître la politique de prêt de la salle du restaurant scolaire aux associations car il a reçu plusieurs réponses négatives suite à ses demandes. M. Niederhauser lui répond qu'en principe le prêt est limité pour les privés mais pas aux associations.

##### **4.4 Taille de la haie au fond des courts de tennis**

M. Botbol signale que la haie située entre les tennis et la parcelle communale du chemin Dottrens n'est pas entretenue. M. Magnenat lui répond que cette haie n'est pas accessible par des machines et que de plus la commune étudie un parcours de BMX sur cette parcelle. M. Matringe rappelle qu'à l'époque il avait été convenu que l'entretien de cette haie incombait au tennis club.

##### **4.5 Travaux de réfection du trottoir au chemin J.-Ormond**

M. Salzmann regrette que les travaux de réfection de la partie du trottoir allant de la Chaumière à l'école n'aient pas été effectués avec plus de soin. M. Magnenat lui répond que ces travaux ont été effectués par les SIG. M. Botbol déplore les nombreux trous rafistolés dans la commune.

##### **4.6 Eclairage au chemin de Roday**

Mme Deshayes signale que la partie basse du chemin de Roday est très peu éclairée. La Mairie vérifiera.

##### **4.7 Fuite d'eau au restaurant scolaire**

M. Salzmann a remarqué un bruit d'écoulement d'eau dans le faux plafond du restaurant scolaire et l'a signalé au technicien communal. La fuite a-t-elle été réparée ? M. Meynard lui répond que pour ce qui concerne les bâtiments, il faut s'adresser à M. Niederhauser ou à lui-même. M. Niederhauser précise qu'une entreprise est en train de vérifier la provenance de ce bruit. M. Menu souhaite connaître la fonction du technicien communal. M. Magnenat lui répond qu'il faut s'adresser à lui pour toute question technique mis à part les bâtiments.

##### **4.8 Retranscription des votes du Conseil municipal dans les procès-verbaux**

M. Forestier souhaite savoir s'il existe une règle qui veut que les votes des groupes soient précisés dans les procès-verbaux. M. Niederhauser lui répond qu'il n'y a pas de règle écrite mais qu'une demande avait été faite voici plusieurs années pour les procès-verbaux des commissions. Cette pratique n'a toutefois jamais été formalisée dans un règlement. M. Magnenat propose dès lors de valider cette pratique par un vote.

M. Lavorel ne trouve pas nécessaire de formaliser une telle pratique pour un oubli et précise qu'il est toujours possible de demander expressément que le détail par groupe soit mentionné.

Mme Bernardet se dit en faveur du vote pour formaliser cette pratique.

Le Président met alors au vote le principe de nommer les groupes dans les procès-verbaux lors d'un vote non nominal.

La proposition est acceptée par 9 oui (Lib., Soc., DC et 1 HP) et 3 abstentions (HP).

#### **4.9 La Thune du coeur**

Mme Bernardet rappelle qu'une enveloppe circule en ce moment afin de permettre à « Jules » de gonfler son ventre des dons des Conseillers municipaux présents.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président  
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire  
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal